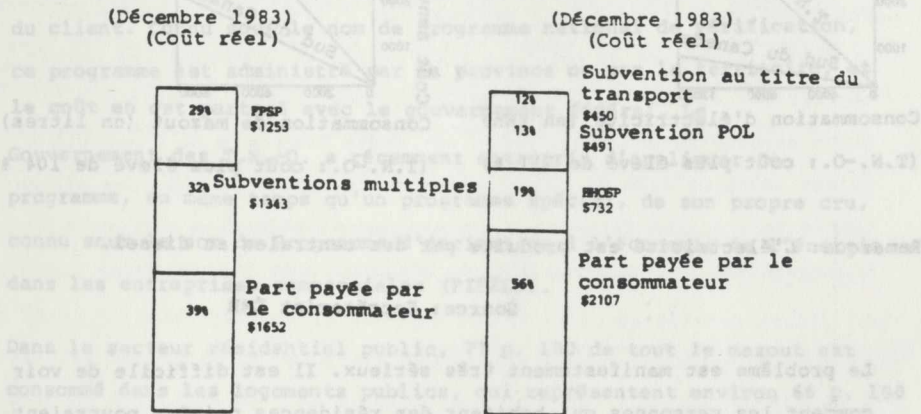


Il y a aussi le fait que le prix du combustible payé par les résidents du Nord qui habitent des résidences privées, est largement subventionné par les gouvernements fédéral et territorial. Les gouvernements ont dû accorder ces subsides pour des motifs de nécessité économique. Le Graphique 13 indique le niveau actuel des subventions, dans l'agglomération moyenne des T.N.-O., non reliée aux réseaux hydro-électriques Snare ou Taltson, et desservie par POL. Le graphique indique que les consommateurs domestiques payent environ 56 p. 100 du coût de leur mazout, et 39 p. 100 du coût de leur électricité.

Graphique 13 Subventions au titre de l'électricité et du mazout, versées au consommateur habitant une résidence privée, dans une agglomération éloignée type des T.N.-O. (Décembre 1983)



Remarque: En retenant une consommation annuelle de 12 000 kWh

Remarque: En retenant une consommation annuelle de 5 460 litres ou 1 200 gallons.

* S'applique uniquement aux agglomérations alimentées depuis Norman Wells

Remarque: L'électricité est générée par des centrales au diesel

Source: Secrétariat EMR